



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 11 mai 2015

Délibération n° 2015-0279

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0279**

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	Travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marchés à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 20 marchés de travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Chaque marché sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous.

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 1 an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Les lots comporteraient un engagement de commande suivant :

Lot n°	Libellé du lot	Engagement minimum de commande pour la période ferme du marché		Engagement maximum de commande pour la période ferme du marché	
		en € HT	en € TTC	en € HT	en € TTC
1	Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaine, Sathonay Village, Rillieux la Pape	600 000	720 000	2 400 000	2 880 000
2	Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire	600 000	720 000	2 400 000	2 880 000
3	Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Quincieux	600 000	720 000	2 400 000	2 880 000

4	Villeurbanne	1 000 000	1 200 000	4 000 000	4 800 000
5	Lyon 3°	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
6	Vaulx en Velin, Bron	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
7	Saint Priest, Chassieu	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
8	Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
9	Lyon 2°	300 000	360 000	1 200 000	1 440 000
10	Lyon 7°	500 000	600 000	2 000 000	2 400 000
11	Lyon 8°	300 000	360 000	1 200 000	1 440 000
12	Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins, La Mulatière	700 000	840 000	2 800 000	3 360 000
13	Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Sainte Foy lès Lyon	700 000	840 000	2 800 000	3 360 000
14	La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne au Mont d'Or, Lissieu	700 000	840 000	2 800 000	3 360 000
15	Lyon 5° et Lyon 9°	400 000	480 000	1 600 000	1 920 000
16	Lyon 1er et Lyon 4°	400 000	480 000	1 600 000	1 920 000
17	Lyon 6°	200 000	240 000	800 000	960 000
18	Solaize, Feyzin, Corbas, Mions	650 000	780 000	2 600 000	3 120 000
19	Vénissieux, Saint Fons	750 000	900 000	3 000 000	3 600 000
20	Charly, Vernaison, Grigny, Givors	650 000	780 000	2 600 000	3 120 000

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président du Conseil de la Métropole à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie

DELIBERE

1° - Approuve le lancement de la procédure en vue de l'attribution des marchés de travaux d'entretien et de petits investissements sur le territoire de la Métropole de Lyon.

2° - Autorise, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes y afférents :

- Lot n° 1 : Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Cailloux sur Fontaine, Sathonay Village, Rillieux la Pape, pour un montant minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

- Lot n° 2 : Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Sathonay Camp, Caluire et Cuire, pour un montant minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 3 : Saint Germain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Quincieux, pour un montant minimum de 600 000 € HT, soit 720 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 4 : Villeurbanne, pour un montant minimum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC et maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 5 : Lyon 3°, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 6 : Vaulx en Velin, Bron, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 7 : Saint Priest, Chassieu, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 8 : Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 9 : Lyon 2°, pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 10 : Lyon 7°, pour un montant minimum de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC et maximum de 2 000 000 € HT, soit 2 400 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 11 : Lyon 8°, pour un montant minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 12 : Irigny, Saint Genis Laval, Pierre Bénite, Oullins, La Mulatière, pour un montant minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 13 : Francheville, Tassin la Demi Lune, Craponne, Saint Genis les Ollières, Charbonnières les Bains, Sainte Foy lès Lyon, pour un montant minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 14 : La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Dardilly, Ecully, Limonest, Champagne, Lissieu, pour un montant minimum de 700 000 € HT, soit 840 000 € TTC et maximum de 2 800 000 € HT, soit 3 360 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 15 : Lyon 5° et Lyon 9°, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 16 : Lyon 1er et Lyon 4°, pour un montant minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 600 000 € HT, soit 1 920 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.
- Lot n° 17 : Lyon 6°, pour un montant minimum de 200 000 € HT, soit 240 000 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

- Lot n° 18 : Solaize, Feyzin, Corbas, Mions, pour un montant minimum de 650 000 € HT, soit 780 000 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 120 000€ TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

- Lot n° 19 : Vénissieux, Saint Fons, pour un montant minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC et maximum de 3 000 000 € HT, soit 3 600 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

- Lot n° 20 : Charly, Vernaison, Grigny, Givors, pour un montant minimum de 650 000 € HT, soit 780 000 € TTC et maximum de 2 600 000 € HT, soit 3 120 000 € TTC pour une durée ferme d'un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

5° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Métropole de Lyon - sections de fonctionnement et d'investissement - exercice 2016 et éventuellement 2017, 2018 et 2019.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.